

OPINION

redaction.union@sonapresse.com

Élections locales : quid de la participation politique des femmes au Gabon ?

Par Olive LOUEMBET*

La problématique de la participation politique des femmes est une préoccupation majeure aussi bien des politiques que des scientifiques. Aussi, à l'instar des autres pays, le Gabon en a fait une priorité dans l'ensemble de la mise en œuvre de ses politiques publiques. Ainsi, en tentant de répondre à l'impératif d'une plus grande participation des femmes, aussi bien sur le plan politique qu'administratif, l'impulsion apportée par le président de la République, chef de l'État, Son Excellence Ali Bongo Ondimba, a permis de rehausser le nombre d'individualités féminines à plusieurs postes prestigieux. Au-delà de ce frémissement et de l'intérêt accru et manifeste des plus hautes autorités de notre pays, le paysage politique, au niveau des postes électifs est loin de répondre aux exigences de la loi sur les quotas adoptée en 2016. Face à cette situation, un constat s'impose : les femmes sont sous-représentées dans l'ensemble des conseils municipaux et départementaux du pays. En dehors de quelques grandes villes comme Libreville où le maire central est une femme, on compte très peu de conseillers locaux de sexe féminin. À Libreville, elles représentent 21,66 % de l'ensemble des conseillers, à Port-Gentil, 28,76 % et 30,88 % pour la commune de Franceville. Notre questionnaire du jour, la représentation politique des femmes dans les conseils locaux, s'inscrit dans le prolongement de la problématique globale, les femmes et la politique, abordée dans le quotidien l'Union des 14 et 28 janvier 2023. En recentrant notre intérêt sur la représentation politique des femmes au niveau local, notre analyse reposera sur un matériau empirique qui organisera notre réflexion autour de deux principaux axes, d'une

part, la représentativité des candidatures féminines pendant les élections locales de 2018 et, d'autre part, leur importance ou présence dans les conseils locaux. Cette analyse s'appuie sur une hypothèse centrale de notre questionnement qui met au centre, le rôle des partis politiques dans la promotion des candidatures féminines et par conséquent, une meilleure représentativité dans les instances locales.

La représentation des élues féminines à la suite des locales de 2018

Les données ici considérées émanent des résultats officiels proclamés par le Conseil d'État pour les élections locales du 6 octobre 2018. Sur un ensemble de 157 conseillers à élire pour la commune de Libreville, on a pu constater que les conseillers élus de sexe féminin ne représentent que 21,66 % de l'ensemble des élus contre 78,34 % de conseillers de sexe masculin.

Ainsi, sur l'ensemble des mairies d'arrondissement, la représentation des candidates élues varie énormément. C'est aux 2e et 5e arrondissements que l'on note une faible représentativité des femmes. Soit 8 % des conseillers féminins pour le 2e arrondissement et 18,52 % pour le 5e arrondissement. Quel que soit l'arrondissement considéré, on est très loin des quotas de 30 % d'élues préconisées par la loi. Les données montrent que deux Partis politiques seulement ont pu faire élire au moins 30 % de conseillers de sexe féminin sur leurs listes dans les différents arrondissements. Il s'agit du PDG (4e et 6e arrondissements) et de l'Union nationale (1er arrondissement). À l'inverse, le RHM et la RV ne comptent aucun élu conseiller de sexe féminin au 2e et 5e arrondissement.

L'analyse des données au niveau des partis politiques pour l'ensemble de la commune de Libreville permet de constater



Photo: FN

également une domination des élus de sexe masculin. Aucun parti politique ne compte 30 % d'élues dans la commune.

Au niveau de l'ensemble des 52 communes du Gabon, les femmes sont très faiblement représentées. On compte seulement 21,85 % de maires femmes contre 78,15 % de maires hommes sur un total de 87 maires centraux. Au niveau des adjoints, elles représentent 25,40 % sur un ensemble de 205 maires adjoints.

Pour ce qui concerne les conseillers départementaux, seulement 12,5 % de femmes sont titulaires de charge sur un ensemble de 48 présidents de conseils départementaux. À l'inverse, elles sont 24,30 % sur les 111 vice-présidents de Conseils départementaux.

Quels sont les principaux enseignements que l'on peut tirer des résultats des élections locales de 2018 ?

Au niveau de la loi, il apparaît clairement qu'aucune liste de candidatures n'a respecté les dispositions prévues par la loi 9/2 016 du 5 septembre 2016 visant à accroître la participation directe et active des femmes et des jeunes à la vie politique. En analysant les données, un constat s'impose :

Le CGE n'a pas joué son rôle en veillant à l'application de la loi ; Aucune liste n'a respecté le format de l'alternance homme/

femme/jeune, conformément à l'article 7 de la loi sur les quotas ; Même lorsque les femmes étaient tête de liste, elles n'ont pas été retenues comme candidates aux postes électifs (Maires et présidents).

Sur le plan scientifique, cette question mérite qu'on s'y attarde davantage et que tous les partis politiques ou groupement de partis politiques fassent un état de lieu, localité par localité, car leur responsabilité est totalement engagée dans un processus électoral. La représentation politique semble s'exprimer au masculin.

Même si de nombreux facteurs peuvent expliquer et rendre compte de la faible participation politique des femmes en politique, il ne faut pas oublier que " les femmes restent largement absentes de la sphère politique, souvent en raison des lois, des pratiques, des comportements et stéréotypes sexistes discriminatoires, et parce qu'elles ont un faible niveau d'éducation, qu'elles n'ont pas accès aux soins de santé et qu'elles sont beaucoup plus touchées que les hommes par la pauvreté ".

A cela peut aussi s'ajouter les contraintes auxquelles elles doivent faire face dans la sphère privée : s'occuper des enfants, faire le ménage et un ensemble de corvées qui semble la destiner à un rôle régulier de la tenue des tâches ménagères et limiter ainsi

son implication dans la sphère publique.

Il apparaît donc d'emblée que les partis politiques ont une responsabilité énorme quant à la promotion des femmes dans les postes électifs des assemblées locales. Cette promotion passe nécessairement et avant tout par une meilleure représentativité des femmes et un meilleur positionnement sur les listes de candidatures. En effet, comme le souligne Charlotte Guay-Dussault, les partis politiques " ont le devoir de faire de réels efforts pour l'égalité puisqu'ils sont à la base du système parlementaire, mais aussi favoriser une pratique militante où l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas qu'une simple marque de commerce, mais une vision concrète à intégrer dans ses instances comme sur la place publique ".

Faire participer davantage de femmes c'est donc contribuer à l'amélioration et à l'accomplissement des objectifs de développement durable (ODD) dans leurs localités. De nombreuses études qualitatives mettent en évidence les enjeux de développement liés à une meilleure représentativité des femmes dans les gouvernements locaux.

Aussi, nous gageons que la volonté politique et particulièrement celle des chefs de partis sera au rendez-vous, tout en sollicitant aussi que le Centre gabonais des élections (CGE) veille à l'application de la loi sur les quotas lors des élections de 2023. Il ne s'agit plus de commenter, mais de répondre à l'exigence de la loi. Soit on est pour la loi ou on exprime la " haine du droit " pour paraphraser Guy Rossatanga Rignault, professeur de droit et de science politique à l'Université Omar-Bongo (UOB) de Libreville.

* Députée de la 12e législature (2012-2018)